

Sommaire

Le Conseil canadien du cannabis médical (CCCM) représente des intervenants qui s'engagent à promouvoir les normes les plus élevées d'intégrité, de sûreté, de qualité, d'accès, de sécurité et de recherche au sein de l'industrie du cannabis médical canadien.

Les membres du CCCM ont créé, et respecteront, le tout premier code d'éthique professionnel au monde visant à servir les meilleurs intérêts des patients. Le CCCM s'engage à répondre aux besoins des patients et collabore étroitement à l'interne avec son comité consultatif des patients, qui inclut des représentants des organismes suivants : la Société de l'arthrite du Canada, l'Alliance canadienne de l'épilepsie, la Société canadienne du sida, l'Association canadienne de soins palliatifs, The Wellness Soldier, Canadians for Fair Access to Medical Cannabis, le Réseau canadien des survivants du cancer et la Improving the Lives of Children Foundation.

Le CCCM est un acteur important qui veille à ce que l'accès au cannabis médical et d'autres questions liées au cannabis médical concernant la sûreté des patients et leur accès à ce produit soient pris en compte dans l'élaboration de la réglementation de l'industrie.

En plus de cette présentation, nous avons remis une soumission écrite officielle au Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation de la marijuana.

Aperçu

Le CCCM s'engage à veiller à ce que les patients aient accès à un produit sûr et fiable. Le CCCM travaille de concert avec des producteurs autorisés qui respectent des normes strictes en matière de santé et de sûreté dans la production afin de protéger les patients. Dorénavant, les exigences rigoureuses relatives à la production, à l'emballage, à l'entreposage et à la distribution du cannabis en vertu du *Règlement sur la marijuana à des fins médicales* doivent être satisfaites afin d'assurer la qualité du produit et la protection des patients.

Structure du système de production à des fins récréatives

Il est important de maintenir le cadre réglementaire actuel au Canada afin de veiller à ce que les patients reçoivent un produit fiable et sûr.

Pour être en mesure de remplacer le marché noir, il est souhaitable de disposer d'un système de permis grâce auquel les producteurs pourront répondre au marché des consommateurs autres que des patients (c.-à-d. à des fins récréatives). Le CCCM croit que le meilleur système sera celui qui atténuera sensiblement l'attrait du cannabis acheté sur le marché noir, lequel cause des risques pour la santé en raison de sa composition et de sa provenance inconnues. Sans cette capacité, le système du marché noir actuel continuera d'être privilégié par les utilisateurs qui font un usage récréatif de la marijuana, et de représenter un danger pour la santé publique.

Produits détaxés

Le cannabis doit être considéré comme tout autre médicament. Cet objectif peut être réalisé en veillant à ce que le produit soit couvert par l'assurance-maladie et en désignant le cannabis



médical comme une substance détaxée. De plus, il sera important de distinguer la consommation à des fins médicales de la consommation à des fins récréatives en mettant en place des stratégies de taxation différentes, et une détaxation du cannabis s'inscrit dans l'objectif du gouvernement de considérer le cannabis médical comme tout autre médicament sur ordonnance.

Un cannabis détaxé permettra également aux fournisseurs d'assurance tiers d'inclure plus facilement une couverture pour le cannabis médical dans leurs régimes d'assurance, ce que font déjà un grand nombre d'entre eux au cas par cas.

Compte tenu des recherches qui portent à croire que la consommation de cannabis médical est associée à une baisse des absences du travail pour cause de maladie¹ ainsi qu'à une diminution des décès par surdose reliés aux opioïdes², une augmentation de la consommation de cannabis médical pourrait entraîner d'importantes économies de coûts en santé publique ainsi que des réductions de la morbidité et de la mortalité globales associées aux opioïdes délivrés sur ordonnance.

Investissement dans la recherche

Les patients qui consomment du cannabis médical pour gérer leur état doivent absolument compter sur un investissement dans la recherche et dans les partenariats de recherche ayant pour but de continuer à améliorer les pratiques exemplaires. Il est important d'étudier l'incidence des changements dans la politique de réglementation du cannabis sur la criminalité, la conduite avec facultés affaiblies, les visites à l'urgence et les hospitalisations, et d'autres mesures sociales en santé et en sécurité publiques, et d'en faire le suivi. Les recettes fiscales provenant du cannabis consommé à des fins récréatives pourraient être appliquées au financement de la recherche épidémiologique et sociale portant sur les répercussions que la réglementation du cannabis a sur plusieurs de ces importantes mesures sociales.

Conclusion

Il est essentiel pour les patients de maintenir le modèle actuel du Règlement sur la marijuana à des fins médicales (RMFM) et de passer par des producteurs autorisés pour obtenir un cannabis médical détaxé, afin que les patients aient accès à un produit sûr, fiable et de qualité médicale. Le CCM appuie les mesures qui visent à améliorer l'accès des patients au produit, mais ces mesures doivent être compensées par un système de production à des fins récréatives fiable qui réduit au minimum la vente d'un produit illégal et potentiellement dangereux. De plus, toutes mesures doivent permettre de distinguer le produit médical du produit récréatif, sur le plan matériel comme sur celui de la taxation et de la couverture privée et publique, qui seront différentes.

¹ <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/hec.3390/abstract>

² <http://archinte.jamanetwork.com/article.aspx?articleid=1898878>





Ottawa
World Exchange Plaza, C.P. 81038
Ottawa (Ontario) K1P1B1
Tél. : 1-800-487-7594

Le CCCM compte sur le gouvernement du Canada pour appuyer et mettre en œuvre les recommandations énoncées dans cette présentation prébudgétaire. Nous serons heureux de participer à toute consultation future qui mobilisera notre cohorte de producteurs autorisés et notre comité consultatif des patients.

Personne-ressource

Philippe Lucas
Directeur exécutif par intérim
Conseil canadien du cannabis médical
plucas@medicalcannabiscouncil.ca
Bureau : 250-824-9567
Cellulaire : 250-588-1160

